

Sommaire

Conjoncture – Le pouvoir d’achat des Françaises préservé, vraiment ? 2

Inflation et niveau de vie – Vivre décevant : un coût toujours plus élevé pour des revenus plus faibles 3

Conflits d’intérêts – Une république exemplaire ? 4

DOSSIER INDUSTRIE 6

L’inflation : conséquence de comportements opportunistes 6

Des effets « taux de change » importants 6

Face aux prix de l’énergie, les TPE et PME tentent de s’adapter, les grands groupes négocient toujours plus d’aides publiques 7

Plus que jamais, l’heure doit être à la solidarité dans l’entreprise 8

150 milliards d’euros de déficit commercial sur douze mois, du jamais vu 9

Statistique – Critiquer et compléter l’indice des prix sans le dénigrer 11

Aides publiques aux entreprises – Le CICE, une « bascule » qui a enrichi les entreprises, mais n’a pas créé d’emploi 12

À voir – Reprise en main de Gilles Perret 14

À lire – Éric Brun (2022), De la « fracture territoriale ». Retour sur les mutations des services publics et leurs incidences sur les catégories populaires rurales 16

Édito

Salaires, retraites, temps de travail : faire vivre, partout, nos revendications !

Les luttes pour des augmentations de salaires se multiplient dans tous les secteurs, et nombre d’entre elles sont victorieuses, tant dans l’énergie que dans l’agroalimentaire ou la chimie.

Le niveau élevé de l’inflation exacerbe le conflit entre le capital et le travail.

Le capital, assisté avec zèle par un gouvernement acquis à sa cause, entend faire payer au monde du travail le coût de l’inflation et, au passage, augmenter encore ses précieux profits.

La question des « moyens » pour parvenir à l’augmentation des salaires est révélatrice du toujours d’actualité conflit de classe.

À droite, les profiteurs-ses sans scrupules de la crise ; à gauche, des millions de travailleurs-ses dont la fin de mois commence au début.

Les mobilisations doivent être amplifiées. Les argumentaires CGT sur les salaires, notamment sur la nécessité de revaloriser le Smic ou de rétablir l’échelle mobile des salaires, parviennent à convaincre quand nous les faisons vivre dans le quotidien.

Le travail confédéral, en particulier pour apporter du matériel afin de

mener la bataille des idées, ne faiblit pas, il s’intensifie !

Il ne saurait en être autrement tant la multiplication des attaques patronales et gouvernementales est prévisible, ou annoncée comme celle sur le système de retraite.

Le calendrier est de plus en plus flou, c’est symptomatique d’un gouvernement qui va, comme à son habitude, tenter de passer en force pour porter l’âge de la retraite à 64 ans.

Dès 2019, nous avons mis sur la table nos propositions et nos revendications en matière de retraites, notamment concernant le financement.

Aujourd’hui encore, c’est par la construction du rapport de force le plus grand que nous serons à même de les imposer.

La retraite à 60 ans avec un haut niveau de pension est avant tout un choix de modèle de société, celle de la solidarité et de la réponse en fonction des besoins et non des moyens. La CGT sera à l’offensive, ce combat sociétal est par nature un combat idéologique que nous devons mener au quotidien.

Il en va de même concernant le temps de travail. Pour notre organisation, il ne fait aucun doute que la

réduction du temps de travail est la meilleure des politiques de l'emploi. Nous l'avons déjà démontré et nous continuerons à le faire avec détermination, contredisant ainsi la marotte patronale consistant à dire que les Françaises travaillent trop peu – marotte issue de *think tanks* qui ne vivent le travail qu'à travers des simulations.

C'est donc une CGT à l'offensive sur chacun de ces sujets qui sera à

l'œuvre, la même qui ne cédera rien dans les luttes pour la défense des travailleuses.

Le travail confédéral nourrit les luttes, par ses analyses et les arguments qui en découlent, mais il ne se substitue pas à la mobilisation, il est l'un de ses outils qui répond présent au quotidien.

Ce quotidien, c'est celui de l'engagement sans faille de nos adhérentes qui, par leurs actes,

concourent à renforcer nos revendications en les faisant connaître. Plus celles-ci seront partagées, connues, expliquées, claires et convaincantes, plus nous pourrons convaincre le reste du monde du travail.

C'est ainsi que s'élève le rapport de force, celui qui permet de gagner par et pour les travailleuses.

David Dugué, administrateur confédéral

Conjoncture

Le pouvoir d'achat des Français-es préservé, vraiment ?

Une petite musique de fond tend à laisser penser que les Français-es sont les mieux loti-es d'Europe en ce qui concerne la conjoncture actuelle, l'inflation notamment. La réalité est sans doute plus complexe.

Des prix maintenus artificiellement bas par l'État

Le gouvernement se targue sans cesse que l'inflation est plus faible en France que chez nos voisins. Certes, les chiffres le confirment, mais il faut regarder comment cela est rendu possible.

Le gouvernement a mis en place un bouclier tarifaire sur les tarifs de l'énergie et des remises à la pompe sur le carburant. De fait, cela a limité l'inflation, mais ce n'est pas sans frais ni sans conséquence. En effet, plutôt que d'imposer un blocage des prix qui porte directement sur les entreprises pétrolières et leurs profits, l'État a subventionné à coups de milliards d'euros et veut déjà nous faire payer l'addition par l'austérité. On aurait donc une inflation limitée en contrepartie d'une dégradation des services publics.

En étant un peu cynique, on peut même penser qu'en maîtrisant artificiellement l'inflation à coups de subventions, l'État a fait le jeu des entreprises. En effet, l'inflation limitée se traduit, de fait, par une hausse du Smic limitée puisque ce dernier est indexé sur l'inflation.

Le pouvoir d'achat : de quel·les Français-es parle-t-on ?

Une étude du blog [Fipaddict](#), reprise notamment par *Les Échos*, souligne que le pouvoir d'achat des Français-es a augmenté de 1,5 % entre 2019 et 2022, alors que celui de nos voisines italiennes, anglaises ou encore espagnoles est en baisse par rapport à 2019. En Allemagne, il est en hausse de seulement 0,1 % en trois ans.

Si on lit l'étude plus en détails, on s'aperçoit que les trois quarts de l'augmentation du pouvoir d'achat

des Français-es s'expliquent par l'augmentation des revenus issus de l'étranger. Ces revenus sont principalement des dividendes ou plus-values touchés par des Françaises actionnaires d'entreprises étrangères. Evidemment, ce n'est pas le profil du et de la Française moyenne. Cette augmentation des revenus se concentre donc dans les poches d'une toute petite minorité de personnes.

Cette étude rappelle la fragilité des analyses faites à partir de moyennes, sans tenir compte de l'hétérogénéité des situations.

Les ménages modestes n'ont pas vu leurs revenus évoluer sensiblement et seront les premières victimes de l'austérité que le gouvernement a prévue afin de compenser les milliards d'euros dépensés pour limiter l'inflation sans toucher aux superprofits des entreprises pétrolières notamment.

Victorien Pâté

Inflation et niveau de vie

Vivre décemment : un coût toujours plus élevé pour des revenus insuffisants

Dans un rapport paru en juillet 2015¹, feu l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (Onpes)² rend compte des résultats d'une recherche confiée au Centre de recherche pour l'étude et l'observation sur les conditions de vie (Crédoc) et à l'Institut de recherches économiques et sociales (Ires).

Il s'agissait, par cette étude, « d'établir le contenu du panier de biens et de services nécessaires pour une participation à la vie sociale », et ce, pour plusieurs configurations familiales³. Afin de déterminer les éléments de ces « budgets de référence », plusieurs « groupes de consensus » d'une dizaine d'individus ont été constitués, leur composition devant refléter « la diversité des niveaux de vie, diplômes, situations professionnelles et logement »⁴. Une fois ces paniers de biens et services définis, leur

valeur marchande a été évaluée. La démarche ne visait pas à déterminer des seuils de pauvreté, tels ceux que calcule l'Insee en fonction du niveau de vie, et en dessous desquels les ménages peuvent connaître d'importantes privations, mais le minimum nécessaire pour vivre « décemment », satisfaire ses besoins.

Dans une récente publication, Pierre Concialdi⁵, chercheur à l'Ires, propose une actualisation de ces budgets. Leur structure initiale, celle déterminée en 2014, a été

conservée, mais le montant des différents postes budgétaires a été réévalué en fonction de l'inflation mesurée par l'Insee. Il apparaît ainsi que, de la fin 2013 à juillet 2022, pour une personne active vivant seule, le coût du « panier minimum décent » établi par l'Onpes a augmenté de 13,6 %, passant de 1439 € à 1634 €⁶. Sur la même période, la hausse moyenne des prix a été de 10,1 %. Soulignons ici à la suite de Pierre Concialdi qu'en 2019, le seuil mensuel de pauvreté monétaire calculé par l'Insee (60 % du revenu disponible) s'établissait à 1102 € pour une personne active isolée, soit un écart d'environ 500 €. En juillet 2022, le montant du RSA était, lui, de 598,54 €...

Évolution du coût du panier minimum de biens et services d'une personne active vivant seule					
	Fin 2013/début 2014		Juillet 2022		Variation
	Montant (€)	Part (%)	Montant (€)	Part (%)	
Logement	486	33,8	551	33,7	+ 13,4
Transports	297	20,6	344	21,1	+ 15,8
Alimentation	220	15,3	255	15,6	+ 15,9
Vie sociale	150	10,4	188	11,5	+ 25,3
Habillement	69	4,8	70	4,3	+ 1,4
Équipement	112	7,8	111	6,8	- 0,9
Hygiène/soins	37	2,6	39	2,4	+ 5,4
Santé	61	4,2	68	4,2	+ 11,5
Banque	7	0,5	8	0,5	+ 14,3
Total	1439	100,0	1634	100,0	+ 13,6

1. Onpes (2015), *Les budgets de référence : une méthode d'évaluation par les besoins pour une participation effective à la vie sociale. Rapport 2014-2015*. C'est nous qui soulignons, pour rappeler que la CGT accorde la priorité à la satisfaction des besoins et aux conditions de la reproduction de la force de travail.

2. L'Onpes « fusionne » fin 2019 avec le comité scientifique du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Sa disparition a empêché le prolongement des travaux entrepris en 2013.

3. Étaient distingués : « Les personnes seules actives, les couples sans enfant, les familles monoparentales avec deux enfants, les couples actifs avec deux enfants, les personnes seules retraitées et les couples retraités. »

4. L'intention était ici « d'éviter que seules des personnes en situation de pauvreté se prononcent », ces personnes habituées aux restrictions ayant tendance à minimiser leurs besoins.

5. P. Concialdi (2022), « Vivre au minimum : des dépenses qui augmentent plus vite que l'inflation », *Éclairages*, n° 24, novembre, Ires.

6. Pour les autres configurations familiales, nous invitons le ou la lecteurice à se reporter au texte de Pierre Concialdi.

Comme l'indique Pierre Concialdi, l'écart de hausse entre les budgets de référence et l'indice Insee des prix « traduit essentiellement des différences de structure dans le poids relatif des différents postes budgétaires » : « L'indice des prix à la consommation (IPC) retient des pondérations qui correspondent à la structure moyenne de consommation de l'ensemble des ménages, tandis que les budgets de référence définissent le poids des différents postes budgétaires en fonction du consensus citoyen élaboré dans la démarche Onpes », deux « approches [qui] n'ont, a priori, aucune raison de coïncider ». L'actualisation proposée « offre ainsi un regard complémentaire

sur l'évolution du coût de la vie "au minimum" et répond à une question différente de celle qui sous-tend la production des indices Insee ». La capacité d'un ménage à acheter le panier de biens et services Onpes dépend bien sûr de ses ressources. En considérant le cas particulier d'une personne célibataire salariée au Smic à temps plein, Pierre Concialdi montre ainsi que ses « ressources salariales nettes de tout prélèvement à la source sont insuffisantes pour atteindre le budget minimum ». Manquent 365 €. Après prise en compte des prestations sociales, l'écart se réduit à 145 €. Un déficit budgétaire est également constaté pour les autres configurations familiales étudiées,

sauf pour les couples sans enfant, toutes deux employé·es au Smic et à temps plein. Pour ses calculs, Pierre Concialdi retient ensuite non plus le Smic, mais le revenu salarial annuel. Celui-ci est un indicateur calculé par l'Insee, qui cumule les salaires perçus sur l'année par un individu, nets de cotisations sociales et autres prélèvements sociaux (CSG, CRDS). Cette référence lui permet notamment d'établir qu'en 2022, 47 % des salarié·es vivant seul·es avaient un revenu annuel insuffisant pour acquérir le panier Onpes. Le risque de précarité/pauvreté pour ces personnes était de 47 %.

Proportion de ménages au revenu salarial annuel insuffisant pour acquérir le panier minimum de biens et services, ou en risque de précarité/pauvreté		
	Proportion	Risque
Personne seule	47	47
Couple sans enfant	32	10
Parent·e seul·e avec deux enfants	76	76
Couple avec deux enfants	55	30
Ensemble	-	34

Conflits d'intérêts Une République exemplaire ?

Lors de sa campagne électorale de 2017, Emmanuel Macron avait fait une double promesse : un nouveau monde, et une République exemplaire. Pour le nouveau monde, c'est un monde d'un côté plus dur et féroce pour le monde du travail, et de l'autre, à la vie toujours plus facile et aisée pour les plus riches. En ce qui concerne la République exemplaire, en ce début de ce deuxième quinquennat, il est intéressant de voir où l'on en est.

Dans une République exemplaire, il n'est pas question que l'on puisse entendre parler de conflit d'intérêts. Bien que n'ayant pas

de définition juridique dans le droit français, contrairement à la prise illégale d'intérêts, le conflit d'intérêts peut être défini comme

un conflit entre la mission d'une agent·e public·que et ses intérêts privés, ces derniers pouvant influencer la manière dont il ou elle exerce ses fonctions. En d'autres termes, le conflit d'intérêts peut remettre en cause la neutralité et l'impartialité avec lesquelles la personne doit accomplir sa mission, du fait de ses intérêts personnels. Or, dans la République exemplaire voulue par Emmanuel Macron, il n'est pas de mois sans que l'on

entende parler de conflit d'intérêts concernant un membre de la Macronie.

Un système touchant tous les secteurs

Il peut s'agir aussi bien de personnes en fonction que « recasées » après leur mandat. La multiplication de ces cas en fait un véritable système, au bénéfice exclusif d'un petit nombre. Aucun secteur n'est épargné : justice, santé, industrie, formation professionnelle, protection sociale, changement climatique, etc. Il serait trop long de faire une liste exhaustive. Certains sont emblématiques de la dérive du fonctionnement démocratique de notre république.

Par exemple, l'inamovible secrétaire général de l'Élysée, Alexis Kohler : bien que présumé innocent, il vient d'être mis en examen pour « prise illégale d'intérêts ». Il lui est reproché d'être intervenu pour favoriser l'armateur italo-suisse Mediterranean Shipping Company (MSC) dans sa reprise des chantiers navals STX France, du fait de ses liens familiaux avec les dirigeants de MSC.

Alors que la crise climatique s'intensifie, qu'il est urgent de prendre des mesures fortes pour décarboner l'économie, Agnès Pannier-Runacher, la ministre de la Transition énergétique, a « omis » de déclarer ses liens familiaux avec le numéro 2 de l'industrie pétrolière française, le pétrolier Perenco. Le garde des Sceaux Éric Dupond-

Moretti est renvoyé, quant à lui, devant la Cour de justice de la République pour « prises illégales d'intérêts ». Il lui est reproché de s'être servi de son poste pour régler des comptes avec des magistrats, avec qui il avait eu maille à partir dans son métier d'avocat.

En 2019, Jean-Paul Delevoye est chargé par le président de la République de faire des propositions pour réformer le système de retraite. Il a « oublié » de faire part de ses attaches avec le monde assurantiel qui lorgne, depuis des années, sur le pactole que représente le montant des retraites. Il n'a pas déclaré ses liens financiers avec l'institut de formation des assureurs Ipass.

En 2018, le mari d'Agnès Buzyn est nommé « conseiller d'État en service extraordinaire » par le gouvernement. Son rôle, entre autres, est d'examiner la légalité des textes proposés par sa femme.

Préparer le terrain pour le retour au secteur privé

Cela ne s'arrête pas là. Lorsqu'ils et elles quittent leurs postes, ils et elles se recyclent dans des activités qu'ils et elles ont favorisées lorsqu'ils et elles étaient en poste. On peut citer :

Muriel Pénicaud, ancienne ministre du Travail, est entrée, malgré un avis très restrictif de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP), au conseil d'administration de Manpower, sans doute pour services rendus.

Si cela n'était pas suffisant, elle a également intégré le conseil d'administration du groupe français Galileo Global Education, qui rachète depuis quelques années de nombreux organismes de formation en France et à l'étranger. En tant que ministre, elle s'est illustrée, entre autres, par une loi sur la formation professionnelle, qui a profité essentiellement aux organismes de formation privés. Suite à cette loi, il est à noter que lors de la crise sanitaire, l'organisme ayant le plus d'« apprentis sans contrat » était Studi, qui appartient au groupe Galileo.

La HATVP a retoqué la volonté de l'ancien ministre des Transports Jean-Baptiste Djebbari de se reconverter chez l'armateur CMA CGM pour « *risques déontologiques substantiels* ». Avant de quitter le gouvernement, il a participé au lancement du projet « Stratégie nationale pour le développement de l'hydrogène décarboné en France », doté de 7 milliards d'euros. Étrangement, il a trouvé refuge dans l'entreprise Hopium, qui se propose de construire des voitures à hydrogène.

Si l'on ajoute à cela les connivences, pour ne pas dire plus, entre la Macronie et les cabinets de conseil privés, qui n'ont pour but que de promouvoir des intérêts privés. Pour la République exemplaire, on attendra encore un peu.

Jean-François Soury

Dossier Industrie

Les questions de salaires, de pouvoir d'achat, d'inflation ou encore d'aides publiques aux entreprises sont plus que jamais d'actualité. À travers ce dossier, l'idée est de continuer à aborder ces sujets sous l'angle revendicatif, mais en braquant la focale sur différents cas concrets d'entreprises.

Sans surprise, le conflit capital/travail s'intensifie, aussi bien dans l'opération de scission de Renault que dans le chantage à l'emploi chez Safran, ou les résultats annoncés chez Michelin pour l'année 2022.

1 / L'inflation : conséquence de comportements opportunistes

Comme on ne cesse de le répéter depuis plusieurs mois, l'inflation n'a pas de lien avec une éventuelle boucle « prix-salaires », précisément parce que les salaires n'augmentent que très peu, contrairement aux versements de dividendes par exemple.

La forte inflation trouve sa source dans l'augmentation des matières premières et de l'énergie, mais pour une part seulement. En réalité, le gros de l'inflation réside dans l'ensemble des comportements opportunistes des entreprises, qui profitent de la situation pour aug-

menter leurs tarifs, plus vite encore que leurs coûts de production.

C'est ainsi qu'entre janvier et septembre 2022, le groupe Michelin, malgré une baisse de 2,4 % des volumes vendus, voit son chiffre d'affaires augmenter de 20,5 %, dont les trois quarts sont dus à un « effet prix », conséquences des hausses successives de tarif sur l'année.

Que vise alors ce genre d'effet d'aubaine ? Comme toujours, à servir encore plus les actionnaires. En effet, en procédant ainsi, Michelin ne s'assure pas seulement de

conserver ses marges, il les augmente, ce qui va accroître les versements aux actionnaires.

Il faut bien noter que ce type de comportement est loin d'être unique. Or, puisque les produits finis des un-es sont les matières premières des autres, ces effets d'aubaines tirent l'ensemble des prix de l'économie à la hausse. En bout de ligne, ce sont les salariées qui trinquent, et plutôt deux fois qu'une : parce que les prix à la caisse sont tirés à la hausse, et parce que les augmentations de salaires ne suivent pas.

2 / Des effets « taux de change » importants

On appelle effet de change les répercussions financières d'une variation importante d'une mon-

naie par rapport à une autre. En ce moment par exemple, le cours du dollar par rapport à celui de

l'euro est historiquement élevé⁷, il faut donc plus d'euro pour faire un dollar. Une entreprise française

7. Le taux de change moyen euro/dollar américain étant de 1,01 au troisième trimestre 2022, comparé à 1,18 au troisième trimestre 2021.

qui vend des produits à l'étranger en dollars, sans avoir rien changé à son processus de production, aura ainsi une activité plus rentable, c'est-à-dire dégageant plus d'euros qu'auparavant. C'est le cas d'un certain nombre d'entreprises, dont **Michelin**: de janvier à septembre 2022, cet effet taux de

change a contribué à gonfler son chiffre d'affaires de 6,5 %.

À l'inverse, une entreprise qui vend la majorité de ses produits en Europe, en euros, mais dont les matières premières sont achetées en dollars, risque de subir une baisse importante de sa profitabilité... si elle ne le répercute pas sur

ses prix de ventes, ce qui entraînerait une nouvelle fois une inflation importante, aussi appelée «inflation importée». C'est donc également cet effet taux de change qui explique le creusement important du solde commercial français, qui atteint des sommets (voir l'article page 9).

3 / Face aux prix de l'énergie, les TPE et PME tentent de s'adapter, les grands groupes négocient toujours plus d'aides publiques

Une partie importante de l'inflation importée provient de l'énergie, et en particulier du gaz et du pétrole, vendus en dollars sur les marchés mondiaux.

Face à l'envolée de leurs factures énergétiques, de nombreuses entreprises tentent de réorganiser leur production⁸: en produisant d'avantage la nuit, en passant à des semaines de quatre jours, en modifiant les sources énergétiques, etc. Dans les faits, il semble que ce genre d'adaptation soit surtout l'apanage des petites et moyennes entreprises.

À l'inverse, les grands groupes profitent de l'occasion pour tenter d'arracher toujours plus d'aides publiques. Pour rappel, si de nouvelles aides étaient mises en place, elles viendraient s'ajouter aux 160 milliards d'euros déjà déboursés chaque année par l'État, aux 80 milliards d'euros du plan de

relance, et autres dizaines de milliards d'euros annoncées depuis le début du deuxième quinquennat Macron (dont la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, CVAE⁹).

C'est ainsi que le groupe **Safran**, malgré des résultats plus que solides sur les neuf premiers mois de l'année 2022 (dont un chiffre d'affaires en hausse de 17 %!) et des dividendes versés en 2021, a annoncé fin octobre suspendre son projet de nouvelle usine devant s'établir dans la banlieue lyonnaise. Le PDG déclarait en effet que la poursuite de ce projet, et les centaines d'emplois allant avec, dépendraient «*de la façon dont va évoluer le prix de l'énergie en France, mais aussi de l'éventuelle mise en place par le gouvernement d'un "bouclier tarifaire" pour les grandes entreprises*». Ce n'est ni plus ni moins qu'un chantage à l'emploi

auquel se livrent les dirigeants de Safran, et les coûts de l'énergie ne sont qu'une excuse supplémentaire pour tâcher d'en obtenir toujours plus.

Ce double exemple, PME tentant de s'adapter et grand groupe cherchant à en profiter, illustre parfaitement la conclusion du rapport Ires-Clersé sur le sujet. En effet, l'ensemble de ces aides publiques sont peu pertinentes, dans la mesure où elles s'adressent très peu aux TPE et PME qui en auraient réellement besoin, mais majoritairement aux grands groupes, ce qui nourrit directement leurs versements aux actionnaires.

Cela vient directement appuyer une revendication centrale de la CGT: la conditionnalité des aides publiques aux entreprises non seulement en fonction de leur taille, mais aussi de critères sociaux et environnementaux.

8. Voir l'article des *Échos* sur le sujet, qui donne de nombreux exemples dont la **Fonderie Mathieu** (trente-cinq salariées), l'**Atelier Panel** (vingt salariées).

9. Voir le [mémo](#) sur le sujet.

4 / Plus que jamais, l'heure doit être à la solidarité dans l'entreprise

Aujourd'hui, le modèle capitaliste repose principalement sur de grandes entreprises mondiales, les multinationales¹⁰, et induit un certain nombre de découpages au sein de celles-ci, dont les filiales en sont le meilleur exemple. Or ces découpages n'ont de cesse de bouger, au fil des fusions-acquisitions et autres restructurations.

Au début du mois de novembre dernier, le PDG de **Renault** annonçait par exemple la réorganisation complète du groupe, incluant la création d'une filiale dédiée aux moteurs thermiques et d'une autre aux moteurs électriques. Loin d'être une simple scission en deux parties, cette réorganisation prévoit aussi la mise en place de nouvelles unités de gestion (« *business units* »), aux noms plus grandiloquents les uns que les autres, mais rendant la nouvelle organisation du groupe (volontairement ?) nébuleuse.

Une certitude demeure : ces découpages permettent deux choses aux dirigeant·es et aux actionnaires. D'abord, suivre les performances à une échelle fine, pour comparer les différentes entités entre elle, à la fois à l'échelle nationale et internationale. Celle qui est « moins performante » parce qu'elle n'atteint pas les objectifs qui lui ont été fixés, ou « moins profitable » que les autres, sera celle « à éjecter » en premier. Ensuite, ces découpages permettent d'éloigner les représentant·es du personnel des réel·les décideur·ses, et de monter

les salarié·es les un·es contre les autres.

Tout est bon pour diviser

La mise en comparaison à laquelle s'adonne les directions est d'abord économique et financière, mais bien souvent, elle repose aussi sur des divisions « sociales », construites ou entretenues par l'employeur·se. Ces divisions prennent la forme de clivages entre organisations syndicales, ou d'oppositions entre ouvrier·es, employé·es, technicien·nes et cadres, pour faire disparaître la réelle opposition entre capital et travail.

Il n'est pas rare non plus d'entendre parler au sein des entreprises de « centres de profits » (les filiales commerciales) et de « centres de coûts » (les usines, les fonctions supports). Cela instille l'idée que certain·es salarié·es « coûtent » à la société plus qu'ils et elles ne rapportent et, de ce fait, devraient moins bénéficier d'un partage de la valeur créée (en étant en dehors des accords d'intéressement par exemple).

La division sert toujours le ou la patron·ne !

Or, la division syndicale et l'absence de solidarité entre salarié·es font d'abord et avant toute chose le jeu de la direction. Tandis que les employeur·ses instrumentalisent ces mises en comparaison pour fragiliser le rapport de force et désunir les salarié·es, ces dernier·es

n'en sont pas toujours conscient·es et contribuent parfois, sans s'en rendre compte, à faire le jeu de la direction.

C'est notamment le cas en matière d'instance centralisée : les représentant·es du personnel sont souvent réticentes à demander la mise en place d'un comité de groupe ou d'une unité économique et sociale (UES), de peur de « perdre la main » sur les leviers d'action locaux, ou de voir les équilibres syndicaux battus en brèche.

La nécessité : s'unir et se parler

Que ces instances existent ou non, il est fondamental de chercher à entrer en contact avec les représentant·es du personnel des autres entités. Combien de fois, lors des négociations annuelles obligatoires (NAO), la direction se cache-t-elle derrière l'argument d'une « homogénéité » entre les sites ou les activités pour justifier la faiblesse d'une augmentation salariale ? Mais quand on y regarde de plus près, la même soupe est servie à tout le monde !

Chambouler l'entreprise pour asphyxier les salarié·es

Plus que dans toutes les autres entreprises, les salarié·es des multinationales sont très régulièrement confronté·es à ces « opérations stratégiques » de fusion-acquisition, d'externalisation et de restructuration. Mais ces opérations, loin de n'avoir que des causes économiques, comme les dirigeant·es

10. Selon l'Insee, en 2019, les multinationales représentaient 1 % des entreprises, mais employaient 48 % des salarié·es en France et représentaient 56 % de la valeur ajoutée.

et les actionnaires cherchent à le faire croire, découlent aussi de motivations « sociales », puisqu'elles permettent d'inquiéter et de désorganiser les salarié-es et leurs représentantes. Des travaux de recherches récents montrent notamment que ces mouvements stratégiques permettent d'occuper les représentantes du personnel et de les éloigner d'autres sujets importants, qui n'ont plus le temps d'être discutés et négociés. De la même manière, les fusions

sont l'occasion de redéfinir les accords collectifs pour la nouvelle entreprise ainsi formée, en nivelant par le bas. C'est la triste expérience que font actuellement les salarié-es d'**Altrad Endel**. Endel, filiale appartenant au groupe Engie, est en effet passé sous pavillon **Altrad** en avril dernier. Le PDG d'Altrad profite de cette opération pour basculer l'ensemble des salarié-es de la filiale sur une convention collective moins favorable, mais aussi pour supprimer tout un ensemble

de primes liées notamment à la pénibilité du métier.

Ces manœuvres du capital doivent nous encourager à être plus vigilantes et solidaires que jamais. Et pour pouvoir les combattre efficacement, il faut déjà prendre la mesure de leur omniprésence ! C'est là un des autres éléments sur lequel le guide revendicatif du pôle éco « Lutter avec les chiffres », à paraître début 2023, essaiera d'épauler les camarades.

Maé Geymond

5/ 150 milliards d'euros de déficit commercial sur douze mois, du jamais vu

Le déficit commercial communiqué par les douanes occupe une bonne place parmi les statistiques mensuelles scrutées attentivement, d'autant plus depuis quelques mois. Les échanges internationaux sont en effet bouleversés par les événements récents comme la crise sanitaire ou la guerre en Ukraine, et leurs conséquences telle l'inflation. Intéressons-nous donc aux chiffres de septembre dernier.

Des records qui tombent les uns après les autres

Entre octobre 2021 et septembre 2022, le déficit commercial s'est élevé à 150 milliards d'euros¹¹. Il se dégrade de façon continue depuis 2020. Rien que sur le mois de septembre, il s'élève à 16,8 milliards d'euros, et ce record risque d'être rapidement battu dans les mois à venir.

En 2021, il s'était élevé à 85 milliards d'euros, un record déjà battu rien que sur les neuf premiers mois de l'année. La barre des 100 milliards d'euros est largement dépassée, et on pourrait approcher celle des 200 milliards d'euros.

Le déficit commercial est le résultat de choix politiques

Cette dégradation massive et soudaine s'explique notamment par les prix de l'énergie. La France paie aujourd'hui le prix de sa dépendance énergétique. Au-delà du pétrole, ce sont surtout les importations d'électricité qui alourdissent très fortement le déficit commercial. En effet, l'électricité représente la moitié de la hausse des importations au troisième trimestre 2022. Ce besoin d'importer s'explique notamment par le nombre

de réacteurs aujourd'hui à l'arrêt en France du fait du manque d'investissements et de maintenance réalisées sur ces réacteurs. On paie donc le prix fort pour des économies de pacotilles réalisées au détriment de notre indépendance énergétique.

Ce surplus d'importations, peut-être uniquement conjoncturel, s'ajoute à un déficit commercial élevé devenu structurel. En effet, comme nous le montrons dans le baromètre (p. 65), la France connaît un déficit commercial depuis le début du XXI^e siècle, conséquence de la désindustrialisation que nous avons connue à la fin du XX^e siècle.

Quels effets d'un déficit commercial ?

Un déficit commercial n'est pas problématique en soi et le solde commercial ne doit pas être un

11. Ce solde commercial, issu des données des douanes, ne tient compte que du commerce de biens et non du commerce de services.

objectif premier de politique économique. Avant de chercher à exporter, il est plus sain de chercher à assurer la satisfaction des besoins de sa population.

De plus, le commerce international est un jeu à somme nulle, dans le sens où les excédents des uns sont les déficits des autres. Tous les pays ne peuvent pas être en excédent commercial en même temps, c'est impossible. C'est pour cela que le « modèle allemand », qui reposait sur un excédent commercial important (remis en cause aujourd'hui), n'est en rien un « modèle » puisqu'il n'est pas duplicable et est anti-coopératif.

Le problème de la France, c'est, comme nous l'avons dit, que le déficit y est structurel. Or, il y a forcément une contrepartie à un déficit commercial, c'est une obligation comptable. À l'échelle nationale, le déficit commercial signifie que la France achète plus de biens aux autres pays qu'elle ne leur en vend. Pour financer ce déficit, la France doit s'endetter auprès d'eux ou leur vendre autre chose (des services ou du patrimoine). C'est ce qui explique, notamment, toutes les ventes d'entreprises françaises à des « investisseuses » étrangères. La multiplication des déficits

commerciaux de la France depuis deux décennies accroît donc la dépendance de la France, via la dette et la vente de son patrimoine productif à des agents économiques étrangères.

Cette perte de souveraineté s'auto-entretient et risque d'empêcher l'émergence d'un nouveau modèle productif. L'attractivité visée par Emmanuel Macron ne résoudra évidemment rien, au contraire. Il est temps que l'État reprenne en main la politique industrielle du pays, notamment via la nationalisation des entreprises stratégiques.

Victorien Pâté

Statistiques

Critiquer et compléter l'indice des prix sans le dénigrer

À l'occasion des Rendez-Vous de l'histoire, à Blois, le directeur général de l'Insee a prétendu que les syndicats ne contestaient plus l'indice des prix à la consommation (IPC). Que, s'il y avait des critiques, elles ne remontaient pas jusqu'à lui. Ces affirmations surprenantes nous offrent l'occasion de faire le point sur ce sujet important, sans entrer ici dans les détails.

Passons rapidement sur le fait que les analyses et propositions des syndicats à ce sujet ne remontent pas jusqu'au directeur général de l'Insee. C'est peut-être un problème de diversification de ses lectures, qui semblent largement consacrées aux économistes libéraux-les... alors même que certaines d'entre eux ou elles critiquent vertement l'indice des prix. Notre critique est en l'occurrence plus large mais mieux fondée.

La critique de l'indice des prix n'a jamais cessé

La « politique de l'indice » des années 1950-1960 avait conduit les gouvernements à bloquer certains prix bien choisis pour peser sur la mesure de l'inflation et tirer les salaires réels vers le bas. L'Insee a évolué afin d'obtenir et de conserver un minimum de crédibilité. Il subsiste néanmoins une grosse verrue : c'est l'indice des prix « hors tabac » qui est utilisé pour l'indexation du Smic à la suite d'une loi de complaisance. Il ne s'agit plus ici de bloquer certains prix artificiellement mais, carrément, de sortir certains produits de l'indice. Cet indice falsifié est encore publié aujourd'hui par l'Insee, sans les commentaires qui permettraient de s'en démarquer.

Au moment où l'inflation accélère-

rait, au cours des années 1970, certaines insuffisances de l'IPC ont fait l'objet de fortes objections. On parlait d'indice truqué. La CFDT se proposait de « combattre l'indice des prix ». La CGT a calculé pendant plusieurs années son propre indice pour appuyer les revendications salariales.

L'Insee a alors reconnu que **l'IPC n'est pas un indice du coût de la vie**. Il a aussi partiellement tenu compte de ces contestations, ce qui les a provisoirement calmées. De plus, la désinflation et la montée du chômage les ont fait passer provisoirement au second plan. Mais ces critiques subsistent pour la plupart, au moins en partie, et sont rappelées régulièrement.

Ainsi, la prise en compte de la qualité est presque toujours utilisée pour peser sur l'indice. Notamment lors de la disparition d'un produit et son remplacement par un autre, considéré comme meilleur. Mais l'indice est définitif le mois suivant le moment où le nouveau produit est sélectionné. Il ne peut donc guère prendre en compte la fragilité, l'impossibilité ou la difficulté de réparer, ou encore l'obsolescence programmée. Or ces dérives constituent objectivement des baisses de qualité et induisent pour les ménages des obligations de dépenses prématurées.

Mieux prendre en compte le « coût de la vie »

Au début des années 2000, lors du passage à l'euro, un fossé s'est creusé entre ce que l'on appelle l'inflation réelle et l'inflation dite ressentie. Dans un premier temps, l'Insee a fait preuve de condescendance vis-à-vis de gens qui appréciaient mal l'inflation, se laissant trop influencer par certains prix. Mais des hausses de prix sont évidemment plus pénalisantes pour les personnes à petits revenus qu'elles mettent en grande difficulté, surtout quand il s'agit de produits de première nécessité. Des travaux plus approfondis ont aussi permis de mettre en évidence le poids croissant des dépenses « contraintes », difficilement compressibles au moins à court terme. Pour les personnes à revenus faibles ou moyens, c'est là un obstacle important. Ces chiffres sont publiés mais ne sont pas intégrés dans l'indice ni dans l'estimation du pouvoir d'achat.

Autre phénomène qui pèse sur le coût de la vie : la décohabitation. Les ménages d'un seul adulte sont de plus en plus nombreux, ce qui implique des dépenses accrues. Rien qu'à ce titre, il faudrait ajouter environ 0,5 point par an à l'IPC pour se rapprocher du coût de la vie. L'Insee en tient compte pour d'autres indicateurs mais pas pour proposer un IPC corrigé.

Il existe d'autres travaux que l'Insee n'intègre pas, ou trop discrètement, dans ses analyses du pouvoir d'achat. Par exemple, les budgets de référence de l'Union nationale des associations fami-

liales montrent que la seule prise en compte de l'indice des prix ne permet pas de maintenir, sur la durée, le niveau de vie réel des ménages modestes et moyens. Des calculs de la CGT, qui ont été publiés notamment dans la *Lettre éco* et les *Notes éco*, vont dans le même sens, ainsi que des enquêtes du ministère de la Santé. Au total, **il faudrait ajouter au moins un point par an à l'indice des prix pour s'approcher du « coût de la vie »**. Et la reprise de l'inflation risque fort d'accentuer ce décalage. Dernière remarque, et non des moindres : l'Insee recourt massivement aux données de caisse qui lui sont fournies par la grande distribution. Ceci pose de nombreux problèmes sérieux, qui ont été signalés

publiquement, dès l'origine du projet, par les syndicats de l'Insee. Ce message a été porté aussi dans les diverses instances de concertation et de validation : le Conseil national de l'information statistique, le comité des utilisateurices de l'IPC (que l'Insee semble avoir mis en sommeil prolongé) et le Comité du label de la statistique publique. Ces lieux semblent avoir été considérés comme des formalités ou des cautions, voire des alibis. Une telle attitude exposerait l'Insee et son IPC à l'incompréhension si elle se perpétuait.

En conclusion : la contestation de l'IPC a été portée sur la place publique à diverses reprises, souvent pour dénigrer l'Insee et la statistique publique. Ce n'est pas

notre intention. Au contraire, l'indice général des prix est utile. Il devrait même être plus systématiquement appliqué pour actualiser les salaires dans les entreprises et dans les branches. Les indices détaillés permettent aussi de voir comment les prix des divers produits et services évoluent de manière différente. Mais il faudrait aussi compléter l'IPC pour mieux refléter le coût de la vie. Nous souhaitons que les analyses et propositions syndicales soient mieux prises en compte et concourent à l'amélioration ainsi, finalement, qu'à l'acceptation des statistiques publiques par la population.

Alain Gély

Aides publiques aux entreprises Le CICE, une « bascule » qui a enrichi les entreprises, mais n'a pas créé d'emploi

Entré en vigueur le 1^{er} janvier 2013, le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) avec son pendant pour le secteur non lucratif, le crédit d'impôt de taxe sur les salaires (CITS), ont été transformés en une baisse de cotisations sociales employeur le 1^{er} janvier 2019. Publié le 28 septembre dernier, le troisième rapport du comité de suivi et d'évaluation de la loi Pacte^{12 13 14}, instance pilotée par France Stratégie, dresse un premier bilan de cette « bascule » – le terme est explicitement préféré à celui de « pérennisation » – et ce, sur la base d'études commandées à l'Institut des politiques publiques (IPP) et à l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE).

Comme l'indiquent les rapporteurs, les investigations menées par ces deux centres de recherche « ne permettent pas

[...] d'identifier un effet significativement différent des baisses de cotisations sociales par rapport au CICE les années précédentes, ou suffisamment robuste pour être sans conteste imputé à la bascule ». Cette absence de résultats probants est en partie imputée à « de nombreux « bruits » qui rendent difficile, sur cette année particulière de transition [entre les deux dispositifs], d'identifier des effets comportementaux précis », ainsi qu'à la prise en compte d'une seule et unique année (2019),

12. Comité de suivi et d'évaluation de la loi Pacte (2022), Troisième rapport, septembre, France Stratégie.

13. Loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises.

14. Les organisations syndicales dont la CGT participent à ce comité, aussi dénommé « Impacte ».

2020 et 2021 ayant été marquées par la crise sanitaire et son « *lot de mesures exceptionnelles d'aides aux entreprises* », lesquelles d'ailleurs « *rendent probablement vaine toute tentative d'isoler un effet "bascule"* » à l'avenir.

Pour les rapporteur·ses, « *ces résultats peuvent [aussi, voire surtout...] être lus comme l'absence, en 2019, d'effet spécifique de la bascule du CICE notamment sur l'emploi* ». Pour comprendre cette « lecture », il importe de rappeler qu'en 2019, les entreprises ont cumulé le bénéfice des nouvelles exonérations de cotisations avec celui du CICE versé au titre de l'année 2018, « *profitant ainsi d'un apport de trésorerie transitoire par rapport à 2018* ». Si l'on privilégie, ce que font les rapporteur·ses, l'hypothèse forte qu'avant 2019, « *le CICE était correctement [c'est nous qui soulignons] perçu comme une baisse du coût du travail dès l'année de versement des salaires* » et pas la/les année·s suivante·s, avec la clôture des comptes et la récupération du CICE, 2019 n'aura pas été perçue par les entreprises « *d'un point de vue économique* » comme une « année double », et ce, en dépit du gonflement de leur trésorerie. Cette perception « correcte » expliquerait l'effet « globalement neutre » de la bascule constaté sur l'emploi. Les

rapporteur·ses indiquent d'ailleurs que « *le supplément de ressources financières semble très largement avoir été conservé par les entreprises sous forme d'actifs liquides* »¹⁵. Qu'en ont-elles ensuite fait ?

Cette « lecture » de la transformation du CICE interroge à maints égards. Elle contredit les résultats des travaux menés antérieurement, notamment dans le cadre du comité de suivi du CICE, qui conduisent à constater que, dans leur ensemble, les entreprises n'ont pas assimilé le CICE à une baisse du « coût du travail », ce qui d'ailleurs, dans la logique des promoteur·ices du dispositif, devrait « normalement » expliquer le faible nombre d'emplois créés – 100 000 tout au plus^{16 17} – et aurait justifié sa suppression pure et simple. Elles auraient même utilisé le dispositif pour augmenter leurs salariées les plus qualifiées¹⁸. La transformation du CICE en exonérations de cotisations sociales s'explique d'ailleurs par la volonté de faciliter son assimilation à une baisse du coût du travail. Mais elle tient aussi, voire surtout, à la pression du Medef qui, depuis 2013, n'a cessé de réclamer pour les entreprises une baisse de 100 milliards d'euros de prélèvements obligatoires¹⁹, créant une incertitude sur la pérennité du CICE. Le sort de

ce dernier est d'ailleurs scellé dès janvier 2014, indépendamment donc des travaux d'évaluation.

Ainsi, le 3 juillet 2013, dans son discours d'investiture à la présidence du Medef, Pierre Gattaz propose un « pacte confiance » au gouvernement. Ce pacte prévoyait « *un transfert sur cinq ans de 50 milliards d'euros de cotisations sociales qui pèsent sur le travail vers des mécanismes de type TVA et CSG* » et « *une baisse sur cinq ans des prélèvements obligatoires de l'ordre de 50 milliards d'euros, en impôts divers et taxes qui pèsent sur nos marges* ». Le 28 octobre, dans une lettre ouverte aux chefs d'entreprise intitulée « Un million d'emplois créés en cinq ans ! », il réitère sa demande en insistant : « *Il faut aller au-delà du CICE.* » En réponse, dans ses vœux aux Françaises, le 31 décembre de cette même année, François Hollande « *propose un pacte de responsabilité aux entreprises* » dont il précise les contours le 14 janvier 2014 : « *Je fixe un nouvel objectif, que d'ici 2017, [...] ce soit la fin des cotisations familiales* », soit « *30 milliards d'euros de charge* », les 20 milliards du CICE y compris²⁰. En conséquence, « *la discussion portera sur l'avenir du CICE* ». Le 6 novembre, il confirme sa transformation : « *Nous allons faire le CICE pendant trois ans [...], et après, en 2017, tout ce qui a été*

15. Le rapport ne précise pas son montant...

16. Cf. Adam Baiz, Antoine Naboulet, Guilhem Tabarly (2020), *Évaluation du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi. Synthèse des travaux d'approfondissement*, France Stratégie, septembre. Évoquant les travaux de la fédération de recherche Théorie et évaluation des politiques publiques (Tepp), les auteurs indiquent que « *l'effet total reste estimé à 100 000 emplois environ* ». Les travaux du Laboratoire interdisciplinaire d'évaluation des politiques publiques (Liepp) concluent, eux, à l'absence de tout effet.

17. Le rapport indique un coût budgétaire du CICE (versement effectif par l'État) de 86,2 milliards d'euros de 2014 à 2019. Ce montant devrait encore croître en 2020 et 2021.

18. Lire ici CGT (2022), « Retour sur les "bienfaits" du CICE en matière de salaires et d'emploi », *Lettre éco*, n° 55, mai, pôle économique de la CGT.

19. Ce montant correspond à l'écart constaté avec l'Allemagne, évalué par le Medef à 116,4 milliards d'euros en 2012.

20. Les mesures du pacte de responsabilité et de solidarité sont principalement adoptées en août 2014 dans le cadre de la loi rectificative de financement de la Sécurité sociale, pour un coût total estimé à 34,5 milliards d'euros, CICE y compris, mais hors baisse de l'impôt sur les sociétés.

mis sur l'allégement du coût du travail sera transféré en baisse de cotisations sociales pérennes». Le

«transfert» sera effectivement décidé par Emmanuel Macron après son élection, le 7 mai 2017,

à la présidence de la République, conformément à l'un de ses engagements de campagne.

À voir

Reprise en main de Gilles Perret

On a particulièrement apprécié les films documentaires de Gilles Perret : *Les Jours heureux* (sur le programme du Conseil national de la Résistance); *La Sociale* (sur la création de la Sécu); *J'veux du soleil* (donnant la parole à des «gilets jaunes»); et *Debout les femmes!* (nul besoin d'explication!).

Voici maintenant, disons, une fiction ancrée dans diverses réalités : *Reprise en main* (... de leur entreprise par les salarié-es).

On y voit la réalité de la vie au travail dans une entreprise de mécanique de précision, ou décolletage, de la vallée de l'Arve (région d'origine de Gilles Perret). Les difficultés pour tenter de bien faire son travail quand l'investissement a été défaillant pour des raisons financières. La réalité de la concurrence entre des sous-traitants pressurés par leurs donneurs d'ordre et contraints, pour certains d'entre eux, de vendre à perte pour tenter de survivre. La réalité d'une cadre intermédiaire tiraillée entre la «bonne gestion» qui est attendue d'elle par le capital et les intérêts antagonistes des salarié-es. Et surtout : la réalité de la

finance prédatrice et des salarié-es qui refusent de plier devant cette logique abstraite, inhumaine... sauf, justement, si les êtres humains se l'approprient!

Au centre : les reprises d'entreprises avec effet de levier (*leverage buy-out* ou LBO), mécanisme qui permet de racheter une entreprise à crédit (Reac!), en faisant rembourser les emprunts par l'entreprise elle-même. Méthode qui conduit le plus souvent à une revente quelques années plus tard, non sans avoir licencié et pompé ou détruit le savoir-faire de l'entreprise. Et, bien sûr, sans avoir investi, ou très insuffisamment.

L'idée particulièrement forte du film, sur le plan pédagogique, est la tentative par les salarié-es de retourner la mécanique du LBO en leur faveur et de se l'approprier. Avec l'aide d'un ami banquier quand même et l'aide contrainte d'une riche ! Ils et elles entreprennent donc de reprendre... en main l'avenir de leur entreprise vouée à licencier et certainement à périr si le plan de reprise par la finance aboutissait. On devine qu'ils et elles vont y arriver mais

on ne dévoilera pas comment.

Un scénario clair sur un sujet difficile, une alternance bien maîtrisée de moments d'indignation, de pédagogie, mais aussi d'émotion et d'humour. Et, ce qui ne gâte rien, de belles images de la montagne ! Puissante métaphore de la montagne à gravir : le financier, incapable d'en juger la difficulté, échoue lamentablement car il n'a gravi jusqu'à présent que des murs d'escalade en salle. Il est sauvé par le salarié qui, lui, connaît son territoire. Comme il connaît son entreprise et ses possibilités si les salarié-es s'en rendent maîtresses. Il faut aussi mentionner la qualité de l'interprétation par d'excellentes actrices (Pierre Deladonchamps, Lætitia Dosch, Grégory Montel, Finnegan Oldfield...).

Bref, un bon moment de cinéma, qui se prête particulièrement bien à un débat d'après-projection, si possible introduit par un membre de l'équipe du film (pour ceci, le contact est repriseenmain22@gmail.com), un syndicaliste, un économiste ou encore un sociologue.

AG

Les prix qui montent

LES PRINCIPALES ÉVOLUTIONS DE PRIX À RETENIR

Octobre 2022 (publication du 15 novembre)	Évolutions sur 12 mois et sur 7 ans
Indice des prix à la consommation source Insee	+ 6,2 % sur 12 mois (5,6 % en septembre)
Indice spécifique pour les ménages modestes (*)	+ 6,6 % sur 12 mois (5,9 % en septembre)
Indice harmonisé pour la France (normes Eurostat)	+ 7,1 % sur 12 mois (6,2 % en septembre)
Indice pour les produits de grande consommation	+ 10,6 % sur 12 mois (9,1 % en septembre)
Estimation du coût de la vie (correctif CGT)	Au moins + 7,2 % sur 12 mois
Combustibles liquides	+ 66,7 % sur 12 mois (71,1 % en septembre)
Autres huiles alimentaires	+ 60,3 % sur 12 mois (60,0 % en septembre)
Énergie thermique	+ 56,7 % sur 12 mois (54,3 % en septembre)
Légumes frais	+ 33,9 % sur 12 mois (17,7 % en septembre)
Gazole	+ 29,9 % sur 12 mois (19,1 % en septembre)
Combustibles liquides	+ 135,1 % depuis 2015 (118,1 % en septembre)
Énergie thermique	+ 102,6 % depuis 2015 (88,1 % en septembre)
Gaz naturel et gaz de ville	+ 98,1 % depuis 2015 (71,3 % en septembre)
Autres huiles alimentaires	+ 68,9 % depuis 2015 (67,3 % en septembre)
Services d'expédition du courrier	+ 63,2 % depuis 2015 (63,2 % en septembre)
Tabac	+ 55,8 % depuis 2015 (55,8 % en septembre)

(*) Il s'agit de l'indice des prix (hors tabac !) estimé pour les ménages du « premier quintile de la distribution des niveaux de vie ». Il est utilisé notamment pour l'indexation du Smic.

À LIRE

Éric Brun (2022), De la « fracture territoriale ». Retour sur les mutations des services publics et leurs incidences sur les catégories populaires rurales, Curapp-ESS, université de Picardie Jules-Vernes, RRS-CGT, rapport final, mai¹.

Faisant suite à la mobilisation des « gilets jaunes », ce rapport de recherche revient sur le thème de la « fracture territoriale ». Dans une première partie, il s'attache à objec-

tiver la redistribution des services publics depuis les années 1980 dans le département de la Somme, et ce, grâce notamment à l'exploitation de deux sources gérées par l'Insee,

à savoir l'inventaire communal et la base permanente des équipements. Il met en évidence, cartes à l'appui, un processus de repli géographique, au détriment des petites com-

1. Cette recherche téléchargeable sur le site de l'Ires (www.ires.fr/index.php/etudes-recherches-ouvrages/etudes-des-organisations-syndicales/item/download/2693_6ee094d0b6f3835fc13471ebca4b61a8) a été réalisée dans le cadre de convention d'études conclue pour l'année 2019 entre l'Ires et la CGT (projet n° 3).

munes, de plusieurs équipements publics. Ce mouvement est frappant dans le cas des équipements disséminés historiquement suivant un maillage fin – gares «de proximité», bureaux de poste, casernes de pompiers, écoles primaires – mais il concerne aussi, par exemple, les maternités ainsi que plusieurs équipements implantés à l'échelle des cantons – fermeture de nombreuses trésoreries, de quelques gendarmeries, menaces sur certains collèges.

Le rapport souligne ensuite un phénomène tout aussi important, si ce n'est plus, pour saisir l'organisation des services publics en zone rurale, à savoir leur externalisation sur des actrices privées ou des collectivités territoriales – agences postales, bureaux de tabac, garages privés, structures associatives de médiation numérique... – et/ou sur les usagers eux et elles-mêmes. Ainsi, concernant les services relevant de «l'administratif», la tendance est à l'ouverture de nombreux guichets mutualisés, «maisons de services au public» (MSAP) ou, plus récemment, lieux labellisés «France services». Sans être véritablement «de proximité» – leur implantation se limite souvent, sauf dans le cas de services itinérants, aux principaux bourgs faisant office historiquement de pôles administratifs –, ces «guichets» consistent parfois dans la simple mise à disposition de matériel informatique sans personnel dédié, comme dans le cas des MSAP postales. Même lorsqu'ils s'attachent à délivrer un service de meilleure qualité, ils provoquent donc le risque d'une dualisation des services publics.

Basée sur l'analyse d'une quarantaine d'entretiens, mais aussi sur une large revue de littérature, la deuxième partie du rapport avance plusieurs pistes de réflexion concernant les effets de ces mouvements de repli sur les conditions de vie des classes populaires rurales. Tout en prenant ses distances avec des visions stéréotypées présentant les habitantes des zones rurales comme les seules véritables victimes des processus à l'œuvre, visions instrumentalisées par les courants politiques réactionnaires cherchant à attiser la concurrence des malheurs, elle mobilise de nombreux témoignages qui attestent, à tout le moins, que, à l'heure de la supposée «simplification administrative», les contraintes associées aux démarches administratives n'ont pas disparu, loin de là. Les personnes rencontrées font en effet fréquemment état de difficultés d'accès au ou à la bonne interlocutrice – et/ou de défaillances des téléprocédures – et aux droits correspondants. Difficultés qui semblent redoublées dans le cas de ménages composés d'individus peu dotés en capital culturel, isolés – les démarches administratives sont souvent prises dans des formes de division du travail au sein des ménages ou d'échange avec le voisinage –, confrontés à la précarité économique et aux problèmes de déplacement.

Repères statistiques

Salaires

- > **Salaire net médian** en équivalent temps plein (en 2020):
 - ensemble: 2 005 €;
 - femmes: 1 881 €;
 - hommes: 2 101 €.
- > **Écart de salaire femmes/hommes**: 15,2 % en équivalent temps plein (F: 2 280 €; H: 2 689 €) mais en réalité davantage, car il y a plus de femmes que d'hommes à temps partiel
- > **Smic mensuel net**: 1 329,05 € (8,76 € l'heure)
- > **Smic mensuel brut**: 1 678,95 € (11,07 € l'heure)
- > **Pension des retraites**: 1 509 € en 2020 (montant mensuel moyen brut par retraité, tous régimes confondus).
- > **RSA « socle »**: 598,54 € pour une personne seule, 897,81 € pour un couple ou personne seule avec un enfant (sans aide au logement).

Emploi

- > **Emploi total**: 27 274 100 en 2021.
- > **Emploi salarié**: 24 231 000 en 2021.
- > **Emploi salarié à temps partiel**: 4 321 900 en 2021.
- > **Nombre de chômeur-ses** (au sens du Bureau international du travail): 2 365 300 en 2021.
- > **Sous-emploi salarié**: 1 628 400 en 2021 (*personnes ayant un emploi à temps partiel mais qui souhaitent travailler davantage et sont disponibles pour le faire. Sont incluses également les salarié-es ayant involontairement travaillé moins que d'habitude – chômage partiel, mauvais temps, etc.*).

Données générales

- > **PIB**: 2 500,9 Mds € en 2021.
- > **Consommation des ménages**: 1 264,8 Mds € en 2021.
- > **Investissement des entreprises**: 330 Mds € en 2021.
- > **Dividendes versés** (par les SNF): 230,2 Mds € en 2021
- > **Budget de l'État**: 488,7 Mds € en 2020 (exécution 2020) dont charge de la dette: 36,2 Mds €.
- > **Recettes nettes de l'État**: 300,8 Mds € en 2021 (révisé) dont:
 - **impôt sur le revenu**: 77,0 Mds €;
 - **impôt sur les sociétés**: 36,4 Mds €;
 - **TVA**: 92,4 Mds €.
- > **Exportations**: 500,9 Mds € en 2021.
- > **Importations**: 585,6 Mds € en 2021.
- > **Solde du commerce extérieur**: – 84,7 Mds €.